



## Conférence générale

35<sup>e</sup> session, Paris 2009

# rep

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للترقية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### Rapport

35 C/REP/7

26 août 2009

Original espagnol

## RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROJET RÉGIONAL D'ÉDUCATION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (EPT/PRELAC)

### PRÉSENTATION

**Source :** Article 4, paragraphe 9 des Statuts du Comité régional intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (EPT/PRELAC).

**Contexte :** Conformément à l'article 4, paragraphe 9, de ses Statuts, le Comité régional intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) soumet à la Conférence générale son rapport d'activité pour 2008 et 2009.

**Objet :** Le présent rapport rend compte des activités du Comité, qui se compose de tous les pays de la région et dont la finalité principale est de donner des conseils sur les changements à effectuer dans les politiques de l'éducation en vue d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous dans la région d'ici à 2015, dans le cadre des stratégies définies par le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le projet se définit comme une feuille de route élaborée grâce au dialogue régional de haut niveau, à la réflexion collective et aux échanges entre les responsables et les groupes qui agissent en faveur de l'éducation de qualité pour tous. Les objectifs techniques du projet sont suivis par le Bureau du Comité régional intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, constitué de sept pays de la région.

1. Le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (EPT/PRELAC) 2002-2017 désigne la stratégie élaborée en vue d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous dans tous les pays de la région. Il a pour objet de favoriser l'évolution des politiques et des pratiques

éducatives par la transformation des paradigmes actuels de l'éducation, de façon à atteindre les objectifs définis dans le Cadre d'action de Dakar (2000).

2. L'EPT/PRELAC est placé sous la direction d'un Comité régional intergouvernemental. Tous les États membres et Membres associés de l'UNESCO de la région font partie de ce Comité et y sont représentés par leur Ministre de l'éducation ou son adjoint. Le Comité dispose d'un Bureau composé de sept membres élus pour quatre ans. Le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, à Santiago, remplit la fonction de Secrétariat exécutif et représente le Directeur général devant le Comité.

3. Le Comité régional intergouvernemental se réunit régulièrement afin de suivre l'évolution en matière d'éducation dans les pays de la région, sur les plans tant technique que politique. Deux réunions ont déjà eu lieu : à La Havane, en 2002 (à l'occasion de laquelle l'EPT/PRELAC a été approuvé) et à Buenos Aires, en 2007. À la première réunion, intitulée « PRELAC I », les pays ont défini cinq axes d'action stratégiques pour parvenir à l'EPT :

- Axe 1 : Contenus et méthodes pédagogiques conduisant à la construction de significations valables pour nous-mêmes, pour les autres et pour le monde dans lequel nous vivons. Cet axe renvoie à la signification de l'éducation dans un monde incertain, où les connaissances évoluent à grande vitesse et sont multipliées par deux tous les cinq ans.
- Axe 2 : Les enseignants et le renforcement de leur participation aux changements apportés à l'éducation afin qu'elle réponde aux besoins d'apprentissage des élèves. Cet axe renvoie aux politiques visant à favoriser la professionnalisation des enseignants en vue d'opérer un changement systémique : accréditation, critères minimums, certification, etc.
- Axe 3 : Culture des écoles permettant que celles-ci deviennent des communautés d'apprentissage participatif. Il s'agit d'améliorer la qualité et l'équité en transformant la culture et le fonctionnement des écoles et de promouvoir les changements émanant des écoles elles-mêmes.
- Axe 4 : Gestion et assouplissement des systèmes d'enseignement offrant de véritables possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit de diversifier l'offre éducative et d'imaginer des solutions, itinéraires, modes éducatifs différents, mais de qualité équivalente.
- Axe 5 : Responsabilité sociale à l'égard de l'éducation, suscitant l'engagement en faveur de son développement et de ses performances. Cet axe renvoie aux politiques publiques encourageant la responsabilité sociale partagée pour l'éducation, ce qui suppose une ferme volonté politique de créer des mécanismes de participation à tous les niveaux du système.

4. La deuxième réunion du Comité, dite « PRELAC II », s'est tenue à Buenos Aires (Argentine), les 29 et 30 mars 2007. En plus des axes stratégiques, la Déclaration des ministres et les recommandations découlant de cette réunion ont permis de guider le travail du Secrétariat, assuré par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes à Santiago, au nom du Directeur général.

5. Pour préparer les réunions du Comité, le Secrétariat, en accord avec le Bureau, organise des réunions techniques contribuant à la réflexion sur les principales questions jugées prioritaires par les pays dans la région. Après l'approbation du projet à La Havane, des réunions techniques ont été organisées en 2005 et 2006, sur les thèmes « équité dans le domaine de l'éducation » et « questions relatives aux programmes d'études ».

6. S'inspirant du document « *Educación de Calidad para Todos : un asunto de derechos humanos* » (Une éducation de qualité pour tous : les droits de l'homme en jeu) et du rapport de suivi sur l'état de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes et la garantie d'une éducation de qualité pour tous, « *Situación Educativa de América Latina y el Caribe : garantizando la educación de calidad para todos* », qui fournit des indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière d'éducation dans les pays de la région eu égard aux objectifs de l'EPT, documents élaborés par le Bureau de l'UNESCO à Santiago et approuvés par les ministres à la réunion de Buenos Aires, l'Organisation a conçu différents programmes et appliqué différentes modalités d'intervention pour appuyer la prise de décisions en matière de politique publique selon les orientations définies dans ces documents, notamment concernant les dimensions fondamentales d'une éducation de qualité : utilité, pertinence, efficacité, efficience et équité.

7. L'« utilité » est ainsi examinée sous l'angle des quatre piliers de l'éducation : apprendre à connaître, à faire, à vivre ensemble et à être. La « pertinence » est analysée à la lumière de la reconnaissance de valeurs telles que la diversité, la flexibilité et l'adaptabilité des programmes d'études aux conditions de vie particulières des individus. L'« efficience » y est examinée en termes de couverture, d'accès à l'éducation et de réussite scolaire, ainsi que de coûts. Les États membres ont recommandé à l'UNESCO de poursuivre l'élaboration du rapport de suivi de ces dimensions de manière systématique jusqu'à l'achèvement du PRELAC.

8. Outre la rédaction d'une Déclaration - dans laquelle les participants affirment que l'éducation est un *bien public* et un *droit fondamental* dont la responsabilité incombe à la société dans son ensemble et qui doit être garanti par l'État - et l'approbation d'une série de recommandations, le Comité a décidé à la réunion de Buenos Aires de modifier ses Statuts pour mieux définir les fonctions du Bureau et les responsabilités des organes directeurs du projet. Le Conseil exécutif, à sa 180<sup>e</sup> session, a définitivement approuvé les statuts et les activités du Bureau.

9. La première réunion du Bureau du Comité régional intergouvernemental pour le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue les 21 et 22 juillet 2009 à Puerto España (Trinité-et-Tobago), sous la présidence de la Ministre de l'éducation de Trinité-et-Tobago, remplaçant le Ministre de l'éducation de l'Argentine qui ne pouvait être présent.

10. L'UNESCO a fait le point sur les progrès accomplis à ce jour pour promouvoir l'agenda de l'EPT/PRELAC, a soumis à examen une nouvelle stratégie de suivi du projet et a proposé des thèmes pour une nouvelle problématique prenant en compte l'évolution des contextes économiques, sociaux et culturels. Parmi ces thèmes, figuraient : la gouvernance et l'efficacité des systèmes éducatifs ; un engagement renouvelé concernant la politique d'équité ; le passage du développement de politiques sectorielles à une politique globale de développement ; renforcer la centralité des processus pédagogiques et des enseignants ; investissement accru et utilisation équitable des ressources. L'UNESCO a ensuite analysé de façon détaillée la crise économique et financière actuelle et ses possibles effets sur l'éducation.

11. La nouvelle stratégie de suivi de l'EPT/PRELAC élaborée par l'UNESCO et soumise au Bureau vise à répondre aux nouveaux défis et évolutions dans le domaine de l'éducation à l'échelle de la région. Elle a pour objectifs d'appuyer sur le plan technique la mise au point de politiques et de pratiques éducatives en lien avec les axes stratégiques de l'EPT/PRELAC, de suivre les progrès de l'EPT/PRELAC et la mise en œuvre des recommandations des réunions du Comité intergouvernemental (Buenos Aires, 2007), d'évaluer les retombées des politiques, programmes et pratiques appliqués par les pays en matière d'éducation dans le cadre de l'EPT/PRELAC, de favoriser la participation de différents acteurs gouvernementaux et de la société civile et de faciliter la collaboration entre les pays et les institutions de coopération pour la mise en œuvre de l'EPT/PRELAC.

12. Les principes qui sous-tendent cette stratégie sont les suivants : rééquilibrage des politiques et pratiques éducatives pour faciliter leur interaction ; promotion du changement parmi tous les acteurs impliqués de manière directe ou non dans les processus éducatifs ; collaboration et participation ; coopération horizontale entre les pays et complémentarité des différents organismes

de coopération. La stratégie ne recense pas toutes les initiatives possibles et nécessaires mais établit un cadre général d'intervention afin que chaque pays puisse déterminer quelles actions sont les plus pertinentes en fonction de son contexte et de sa réalité.

13. La nouvelle stratégie propose notamment les moyens d'action suivants :

- forums politiques pour l'analyse, la promotion et le suivi des politiques relatives à l'EPT/PRELAC (réunions du Comité régional intergouvernemental, réunions du Bureau) ;
- forums technico-politiques pour promouvoir le dialogue, les échanges et les idées (réunions techniques avec des vice-ministres, des spécialistes, des membres de la société civile) ;
- diffusion d'informations et de connaissances (compilation de documents-cadres, état des connaissances actuelles, recherches appliquées et études comparatives, systématisation et diffusion de programmes et d'expériences innovants) ;
- renforcement des capacités politiques et techniques (séminaires, formations techniques) ;
- mobilisation d'acteurs et d'alliances stratégiques (système de suivi et d'appui à l'EPT/PRELAC afin d'apporter des réponses concrètes aux problèmes les plus urgents. Il s'agit d'un dispositif de simulation de scénarios sur les effets de la crise économique actuelle permettant de prendre des mesures efficaces et appropriées en vue de préserver les acquis de l'EPT. Ce système aura recours aux indicateurs déjà employés par les ministères de l'éducation en les regroupant, de façon à permettre d'agir de manière anticipée. Ses objectifs seront les suivants : susciter des décisions et des mesures de prévention et de correction appropriées ; favoriser l'information, dans chaque pays et à l'échelle de la région, sur les différents systèmes éducatifs nationaux, leurs principales faiblesses ainsi que leurs capacités actuelles et potentielles ; et communiquer en temps voulu aux personnes compétentes des signaux d'alerte fondés sur des indicateurs fiables. La proposition, que doit développer l'UNESCO, prévoit l'adoption d'un système d'indicateurs d'alerte et de risque adapté à chaque pays, la création des capacités nécessaires au suivi des indicateurs et à l'évaluation des tendances en matière d'éducation, et le renforcement des capacités de gestion en vue de réagir de manière opportune.
- mobilisation de ressources (organisation de tables rondes de donateurs dans la région, stratégie d'utilisation et d'affectation des fonds provenant de donateurs) ;
- évaluation de politiques, de programmes et de pratiques éducatives (évaluation de politiques et définition de scénarios, évaluation de programmes et d'expériences en matière d'éducation, évaluation des apprentissages et des facteurs associés, inclusion progressive de tous les pays dans la troisième étude sur les apprentissages et facteurs associés (2009-2013)) ;
- suivi de l'état de l'éducation dans la région (définition d'un ensemble d'indicateurs pour suivre les progrès relatifs à l'EPT/PRELAC et la mise en œuvre des recommandations des réunions du Comité intergouvernemental, rapports bisannuels sur les aspects qualitatifs de l'éducation dans une optique de droits, systèmes d'indicateurs et analyses de thèmes spécifiques relatifs à l'EPT/PRELAC).

14. Les membres du Bureau ont prêté une attention particulière à l'élaboration d'un projet initial de système d'alerte rapide pour l'éducation, réalisée par le Bureau de l'UNESCO à Santiago dans le cadre de sa stratégie de suivi et d'appui à l'EPT/PRELAC afin d'apporter des réponses concrètes aux problèmes les plus urgents. Il s'agit d'un dispositif de simulation de scénarios sur les effets de la crise économique actuelle permettant de prendre des mesures efficaces et appropriées en vue de préserver les acquis de l'EPT. Ce système aura recours aux indicateurs déjà employés par les ministères de l'éducation en les regroupant, de façon à permettre d'agir de manière anticipée. Ses objectifs seront les suivants : susciter des décisions et des mesures de prévention et de correction appropriées ; favoriser l'information, dans chaque pays et à l'échelle de la région, sur les différents systèmes éducatifs nationaux, leurs principales faiblesses ainsi que leurs capacités actuelles et potentielles ; et communiquer en temps voulu aux personnes compétentes des signaux d'alerte fondés sur des indicateurs fiables. La proposition, que doit développer l'UNESCO, prévoit l'adoption d'un système d'indicateurs d'alerte et de risque adapté à chaque pays, la création des capacités nécessaires au suivi des indicateurs et à l'évaluation des tendances en matière d'éducation, et le renforcement des capacités de gestion en vue de réagir de manière opportune.

15. Les membres du Bureau ont salué le travail effectué par l'UNESCO concernant l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de suivi et ont apprécié les différents aspects du contenu du programme présenté. De même, ils se sont félicités de la création d'un dispositif d'alerte rapide et ont invité à harmoniser les systèmes d'indicateurs au service de la stratégie et de ce dispositif. Dans ce contexte, le Bureau du PRELAC a considéré que la nécessité de faire converger les programmes des organismes de coopération dans le domaine de l'éducation à l'échelle de la région, afin de mettre davantage de moyens au service des objectifs communs, représentait un défi.

16. Les participants ont également affirmé la nécessité d'accorder la priorité aux politiques d'équité, estimant que l'inégalité demeure le principal problème de la région. Ils ont déclaré qu'il fallait adopter une nouvelle approche car les mesures antérieures centrées sur l'éducation n'ont pas suffi à réduire les inégalités persistantes. Ils ont indiqué qu'il était indispensable d'investir plus et mieux dans l'éducation et de revoir comment, et au profit de quoi, s'effectuaient les investissements. De manière générale, ils ont évoqué la nécessité de promouvoir des initiatives intersectorielles afin d'obtenir une plus grande synergie et d'augmenter les retombées en faveur de l'éducation, notant qu'il importait de parvenir à une plus grande souplesse dans l'utilisation des ressources et de renforcer l'obligation redditionnelle. Ils ont également jugé nécessaire de renforcer les capacités techniques des équipes locales en matière de planification et de suivi de l'éducation ainsi que leurs systèmes d'évaluation et d'information, et de documenter leurs expériences pour les mettre au service de la stratégie.

17. Les ministres ont encore relevé d'autres thèmes dignes d'intérêt. Une attention particulière a été accordée à la question des médias, et à la difficulté d'obtenir qu'ils relaient les avancées en matière d'éducation, aussi importantes soient-elles. Leur rôle de médiateurs a été souligné, ainsi que la nécessité de collaborer avec eux pour pouvoir améliorer la vision de l'éducation qu'ils transmettent en leur fournissant des informations et des repères adéquats pour traiter les questions d'éducation. Les membres du Bureau ont également abordé le thème de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et ont proposé de l'intégrer dans le programme de l'EPT/PRELAC en mettant particulièrement l'accent sur les enseignants. De même, le thème de la violence à l'école et les stratégies spéciales à l'intention des jeunes ont été désignés comme domaines d'action prioritaires dans la région.

18. Afin de pérenniser les engagements souscrits au titre de l'EPT/PRELAC, les membres du Bureau ont fait valoir qu'il était souhaitable que les ministres de l'éducation, dans le cadre de leurs responsabilités gouvernementales, mettent en place les bases institutionnelles qui permettront de soutenir dans la durée les actions en faveur du projet. À cet égard, il a été suggéré d'impliquer des équipes techniques dans le suivi des activités relatives à la stratégie de l'EPT/PRELAC, ainsi que des personnes chargées des relations internationales au sein des ministères de l'éducation.

19. Les membres du Bureau ont analysé les thèmes à traiter durant la prochaine réunion du Comité régional intergouvernemental pour le PRELAC. Étant donné que les disparités subsistent dans les diagnostics de la situation régionale, il a été convenu de travailler sur les **politiques d'équité**, ainsi que sur le thème de la **démocratie et du développement de la citoyenneté**.

20. On trouvera ci-après les recommandations approuvées par les membres du Bureau à leur réunion de Trinité-et-Tobago.

Recommandations approuvées par les membres du Bureau pour l'EPT/PRELAC,  
à leur réunion de Trinité-et-Tobago, le 22 juillet 2009

- Réaliser une évaluation à moyen terme de l'EPT/PRELAC afin de déterminer la viabilité des cinq axes stratégiques et de formuler des réponses opérationnelles pour les problématiques éducatives qui se font jour dans la région. Le rapport d'évaluation devra être présenté lors de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental.

- Entreprendre une étude d'impact sur les conséquences futures que les scénarios politiques, économiques et culturels actuels auront dans le domaine de l'éducation, afin de prendre les mesures appropriées qui permettront de poursuivre les avancées en matière de politiques sociales et éducatives, et de préserver les acquis.
- Mettre au point un programme conjoint entre l'UNESCO et ses États membres, qui définisse clairement les principaux objectifs, priorités, axes d'action et responsabilités. Ce programme conjoint sera mis en œuvre aux niveaux régional, sous-régional et national.
- Dans le cadre des travaux préparatoires du programme conjoint, il est urgent d'harmoniser les différentes initiatives éducatives de la région, dans la mesure où elles se chevauchent. Des efforts seront par ailleurs déployés pour harmoniser les interventions menées par d'autres organismes de coopération.
- Organiser une réunion de donateurs dans la région en vue de présenter et de promouvoir le programme conjoint susmentionné. Préalablement, un inventaire des actions de coopération entreprises à l'échelle régionale et dans les pays sera établi ; les priorités des donateurs potentiels de la région seront en outre identifiées.
- Donner une nouvelle impulsion au PRELAC par le biais d'une stratégie globale de communication visant à diffuser des informations et des nouvelles relatives à l'éducation (l'EPT/PRELAC représentant de « bonnes nouvelles »), et élaborée de telle manière que toutes les parties prenantes se sentent concernées et s'engagent à la mettre en œuvre.
- Élaborer un document analytique proposant différentes options concernant la périodicité des réunions du Comité intergouvernemental (ainsi que d'autres réunions), en tenant compte des autres manifestations organisées par les organismes de coopération de la région. Ce document sera transmis aux membres du Bureau avant la session d'octobre 2009 de la Conférence générale de l'UNESCO.
- Mettre au point des modèles et mécanismes d'aide aux États membres pour une meilleure utilisation et coordination des programmes, et pour une meilleure affectation des ressources fournies par les donateurs et les organismes de coopération.
- Assurer un suivi de l'EPT/PRELAC tous les deux ans afin d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'éducation de qualité pour tous et les axes stratégiques.
- Intervenir en vue d'accroître l'efficacité de la gestion des systèmes éducatifs au niveau des pays, en veillant à une plus grande efficacité dans l'utilisation et la répartition des ressources. De même, il conviendra de recenser et diffuser les bonnes pratiques de gestion. L'UNESCO s'emploiera à favoriser les synergies entre les politiques et pratiques sociales et éducatives ainsi que leur renforcement mutuel, en particulier dans les contextes où la crise économique met à mal les systèmes éducatifs.
- Organiser une réunion de promotion rassemblant tous les ministres et/ou hauts fonctionnaires des ministères de l'éducation et des finances de certains pays, en vue d'élaborer des actions conjointes et d'introduire un mode de gestion et d'allocation des ressources plus efficace, qui délimite clairement les responsabilités et les obligations redditionnelles.
- Mettre au point des mécanismes et des orientations pour améliorer la prise de décision concernant les investissements et l'affectation des ressources dans le domaine de l'éducation.

- Faire une analyse de la situation socioéconomique et éducative des jeunes dans la région afin de mieux adapter l'offre éducative à leurs besoins et de réduire ainsi les taux d'abandon, l'accent étant mis sur les pays des Caraïbes.
- Mettre au point une stratégie et des mesures pour prendre en compte la question des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation en tant que nouveau thème clé.
- Conformément à l'axe stratégique n° 2 de l'EPT/PRELAC, élaborer et utiliser un cadre d'action global pour ce qui concerne les enseignants, leur formation et toutes les questions qui s'y rattachent en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## ANNEXE

### PROGRAMMES ET RÉSEAUX DANS LE CADRE DU PRELAC, MIS EN ŒUVRE ET UTILISÉS PAR LE BUREAU DE L'UNESCO À SANTIAGO

L'EPT/PRELAC implique une action continue et coordonnée de la part des divers partenaires et acteurs. Outre les réunions du Comité régional intergouvernemental et de son Bureau, un certain nombre de programmes et réseaux régionaux correspondant aux cinq axes stratégiques ont été mis en place sous la supervision du Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Il s'agit notamment des réseaux ci-après :

- *Réseau régional des innovations éducatives* - INOVEMOS : collecte et diffuse les innovations pédagogiques au niveau des écoles ;
- *Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation* - LLECE : réseau d'experts et de fonctionnaires des ministères de l'éducation en charge de l'évaluation des apprentissages au niveau national ;
- *Système régional d'information* - SIRI : réseau de statisticiens des ministères de l'éducation qui mesurent la performance des systèmes éducatifs selon des critères comparables ;
- *Réseau de formation pédagogique en Amérique latine et dans les Caraïbes* (KIPUS) ;
- *Réseau de chefs d'établissement* : met en contact des directeurs d'école dans des zones marginalisées.

Ces réseaux sont complétés par des programmes régionaux ayant trait à des thèmes clés, tels que l'éducation inclusive, la question des enseignants, l'éducation au service de la diversité, les droits de l'homme, la citoyenneté et la démocratie, l'éducation et la protection de la petite enfance, la responsabilité sociale en matière d'éducation, etc. ; ils bénéficient du soutien de différents partenaires tels que des institutions gouvernementales, des organismes multilatéraux et bilatéraux, des fondations, des ONG et des acteurs du secteur privé.

Tous les documents sont disponibles en anglais et en espagnol à l'adresse suivante :  
[www.unesco.org/santiago](http://www.unesco.org/santiago)